

A R R Ê T É

Réglementant le stationnement Place de la République

Le Maire de la Ville de BRIARE-le-Canal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R225 du Code de la Route,

Vu la demande formulée par Monsieur Olivier DE L'EPINE, tendant à réglementer le stationnement, Place de la République, à l'occasion de la célébration de mariage le samedi 12 septembre 2026,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

A R R Ê T É

Article 1^{er} : A l'occasion de la célébration d'un mariage, le stationnement sera interdit Place de la République, dans la cour de l'immeuble sis 17 Place de la République, le **samedi 12 septembre 2026 de 14h00 à 16h30** :

- A l'intérieur de la cour de l'ancienne perception.

Article 2 : Tout véhicule en infraction à l'article 1^{er} sera considéré en stationnement gênant au terme des articles R.417-10 et R. 417-11 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de son propriétaire, en application de l'article R.3251 et les suivants de Code de la Route.

Article 3 : Des panneaux d'interdiction de stationner et la signalisation correspondante seront installés par les soins du pétitionnaire pour matérialiser la réglementation susvisée.

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Conformément à l'article R-102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de ORLÉANS – 28 Rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



Villes et Villages Fleuris

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Brigade de Gendarmerie de Briare,
- la Police Municipale,
- le Centre de Secours,
- les Services Techniques,
- le pétitionnaire.

Briare-le-Canal, le 9 septembre 2026

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Denizot".

Gabriel DENIZOT